

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Exposé :

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, dans le respect de dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en prenant en compte les éléments suivants :

- L'intégration en qualité de fonctionnaire stagiaire de deux agents jusqu'alors contractuels
- Le départ en retraite d'un agent
- Le décès d'un agent en CLD depuis 2020
- La nomination par promotion interne d'un agent

Création de poste au 1^{er} janvier 2025 :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}

Suppression de postes au 1^{er} janvier 2025 :

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur à 35/35^{ème}
- 1 poste d'attaché à 35/35^{ème}

Filière technique :

- 2 postes d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs définies ci-dessus.

Visa :

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.
- PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget principal 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

